

TERMS AND CONDITIONS OF SALE

SAMUEL ASSOCIATED TUBE GROUP - CANADA

1. General

Any written or oral order received from a customer (“Customer”) by Samuel, Son & Co., Limited or its affiliates (“Samuel”) for the supply of products (the “Products”) is governed by the standard terms and conditions of sale outlined below (the “Terms”), as such may be amended by Samuel from time to time. Samuel rejects any terms and conditions inconsistent with these Terms and rejects any other terms proposed by Customer in accepting Samuel’s proposal or quotation. No agreement, oral or written, in any way claiming to modify these Terms will be binding on Samuel unless agreed to in writing by an authorized representative of Samuel.

2. Quotation

Any quotation given by Samuel to Customer shall not constitute an offer.

3. Acceptance of orders

Any order from Customer to Samuel for the supply of Products shall not be binding on Samuel until either accepted by Samuel in an order confirmation or fulfilled by delivery of the Product(s) identified in the order (an “Accepted Order”). Any sample provided by Samuel is not part of an Accepted Order.

4. Delivery

Any quoted delivery dates are estimate only. Samuel is not obliged to meet such dates and will not be liable to Customer by reason of delays caused by any reason whatsoever. Samuel shall be under no liability for direct or consequential loss or damage to Customer arising from delay or postponement of delivery.

5. Incomplete accepted orders

Any portion of an Accepted Order which is not filled and shipped as a result of a lack of inventory or due to force majeure as described below, will nevertheless be retained as an Accepted Order and delivered as soon as possible; however, if Samuel notifies Customer that such portion cannot be delivered at a later date, the Accepted Order for that portion will be cancelled and Samuel will not incur any liability whatsoever to Customer as a result thereof.

6. Shipping

Customer's Accepted Order must contain complete shipping instructions. All fees, costs, duties and other charges connected with shipment, transportation, insurance and importation of the Products are the responsibility of Customer and if paid by Samuel, shall be reimbursed by Customer to Samuel.

7. No cancellation

Accepted Orders cannot be cancelled or modified, in whole or in part, without Samuel's prior written consent. If Samuel agrees to alter or cancel an Accepted Order, Customer shall indemnify Samuel against any loss, damage and expense incurred by Samuel in relation to the cancellation or alteration of such order, including the cost of return freight, return shipping, items purchased from third parties for inclusion in the Products and all labor costs incurred by Samuel in the execution or part execution of the Products.

8. Taxes

All prices are subject to all applicable sales and use taxes, excise taxes, customs, duties and tariffs and any other taxes, customs, duties and tariffs now or hereafter imposed and/or levied by any governmental authority with respect to the sale of the Product(s) ("Applicable Taxes"). Applicable Taxes will be added to the price Customer pays for the Products. Samuel's failure to charge or collect Applicable Taxes when due shall not relieve Customer of its obligation for payment.

9. Payment terms and credit policy

a. Payment.

Customer shall pay the amounts due and owing to Samuel identified on each invoice in full and in accordance with the terms specified on each invoice.

b. Invoice Disputes.

Customer shall notify Samuel in writing of any dispute with any invoice (along with substantiating documentation) prior to the invoice due date. Invoices for which no such timely notification is received shall be deemed accepted by Customer as true and correct. The parties shall seek to resolve all such disputes expeditiously and in good faith. Should any dispute arise with respect to any goods delivered by Samuel to Customer, Customer shall nevertheless pay all invoices covering goods not in dispute, without setoff, defense or counter-claim.

c. Late Payments.

On any invoice not paid when due, Customer shall pay a late charge from the due date to the date of actual payment at the lesser of the simple interest rate of 12% per annum calculated monthly or the highest rate permissible under applicable law. Customer shall reimburse Samuel for all costs incurred in collecting any late payments, including, without limitation, attorneys' fees. In addition to all other remedies available under these Terms or at law (which Samuel does not waive by the exercise of any rights hereunder), Samuel shall be entitled to suspend its performance if Customer fails to pay any amounts when due. Payments shall not be delayed for causes not solely attributable to the Samuel.

d. No Partial Payments.

Customer irrevocably agrees that it will not, without Samuel's prior written consent in each instance, tender any payments for less than the full amount of the invoices to which said payment applies ("Partial Payments"). Any Partial Payments tendered by or for the account of Customer shall not extinguish or otherwise affect any unpaid portion of the subject invoices, despite any notation on or accompanying said payment such as "in full payment," "in full satisfaction," or words of similar effect.

e. Right to Set Off.

Any payment received by Samuel from Customer may be applied by Samuel against any obligation owing by Customer to Samuel, regardless of any statement appearing on or referring to such payment, without discharging Customer's liability for any additional amounts owing by Customer to Samuel. The acceptance by Samuel of such payment shall not constitute a waiver of Samuel's right to pursue any remaining balance. With respect to any monetary obligations of Samuel to Customer, including without limitation, volume rebates and advertising rebates, Samuel may, at any time, setoff and appropriate and apply such amounts against any sums that are, or will become, owing, due or payable to Samuel by Customer under these Terms or any other agreement.

10. Acceptance of product(s)

Customer is responsible for promptly inspecting Product(s) delivered and notifying Samuel within five (5) calendar days following receipt of the Product(s) for which a claim is filed, of any non-conformance of the Product(s). If Customer fails to notify Samuel within five (5) calendar days following receipt of the Product(s), Customer shall be deemed to have accepted the Products. Customer acknowledges and agrees that any shipment of Products varying by up to 10% from the quantity and/or weight specified in the Accepted Order shall be deemed to have fulfilled the quantity and/or weight in the Accepted Order.

11. Title and risk

The risk of loss of, or damage to, the Product is assumed in accordance with the INCOTERM specified on Samuel's order confirmation. Notwithstanding the foregoing, any Product described in an invoice or in an Accepted Order is and will remain the property of Samuel until they are paid for in full. The reference to an INCOTERM shall have the same meaning as that ascribed to it by the International Chamber of Commerce in its current edition of INCOTERMS.

12. Returns

Product(s) may not be returned for credit without Samuel's prior written approval. Samuel's approval can be withheld in its sole discretion or Samuel can impose terms and conditions for such approval, including but not limited to the imposition of restocking charges.

13. Warranty

Samuel warrants that the Products will be free from defects in material and workmanship and shall conform to the specifications set out in the Accepted Order for the duration of the specified Warranty Period. "Warranty Period" means for Products, a period of twelve (12) months from the date of delivery not to exceed eighteen (18) months from when Samuel notifies Customer that the Products are ready for delivery, whichever first occurs. Customer must provide prompt written notice to Samuel of any alleged non-conformance within the Warranty Period and return any nonconforming products at its expense. Samuel will, at its option, correct such nonconformity by suitable repair or replacement of Products. Customer shall assume all responsibility and expense for dismantling, removal, re-installation, freight, and technician travel costs in connection with the foregoing. If repair or replacement is not feasible, Samuel will, at its option, refund the full purchase price for such Product as Customer's sole and exclusive remedy. Repairs or replacement do not interrupt or prolong the term of the warranty. Third party components and equipment are sold subject to the respective manufacturer's conditions of sale, and Customer will receive the warranties given, provided they are transferable.

14. Warranty Limitations

THIS WARRANTY IS IN LIEU OF ALL WARRANTIES, EXPRESSED OR IMPLIED.

SAMUEL MAKES NO OTHER WARRANTIES, EXPRESSED OR IMPLIED, EXCEPT THAT OF TITLE, INCLUDING ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR PARTICULAR USE, OR OF CONFORMANCE OF ANY PRODUCT(S) WITH ANY SAMPLE. THE WARRANTIES CONTAINED HEREIN SET FORTH CUSTOMER'S SOLE AND EXCLUSIVE REMEDY IN THE EVENT OF A DEFECT.

15. Force majeure

If Samuel's performance of any obligation is delayed due to unavailability of Product(s) or by reason of fire, strike, lock-out, labour trouble, war, epidemic, embargo, flood, delay in transportation, lack of critical materials, lack or unavailability of trailers and/or railway cars, failure of carriers or sub-trades, shortage of manpower, restrictive governmental laws or regulations (including any trade actions, export controls, tariffs, customs or duties) or to any other cause or reason beyond Samuel's commercially reasonable control (a "Force Majeure"), notwithstanding that such Force Majeure may have existed at the time of submission or acceptance of an Accepted Order, Samuel shall not be liable and any portion of an Accepted Order not filled or shipped will be retained as an Accepted Order and delivered as soon as possible. However, Samuel may elect to cancel the Accepted Order, without liability, if we believe that the Product(s) will not become available within a reasonable period of time as Samuel so determines. Samuel also reserves the right to apportion Product(s) among its customers in such manner as Samuel considers equitable, and such determination shall be conclusive and binding on Customer without liability to Samuel.

16. Limitation of liability

Customer acknowledges and agrees that Samuel has no liability in contract, tort (including negligence or breach of statutory duty) by statute or otherwise for loss or damage (whether direct or indirect) of profits, opportunity, revenue, goodwill or for any liquidated, exemplary, enhanced, incidental, indirect, special, punitive, or consequential loss or damage whatsoever. TO THE MAXIMUM EXTENT PERMITTED BY LAW, SAMUEL'S LIABILITY UNDER ANY CIRCUMSTANCE AND FOR ANY REASON (SHALL, AT SAMUEL'S OPTION, BE TO REPLACE NONCONFORMING PRODUCT(S) OR REFUND THE PURCHASE PRICE PAID BY CUSTOMER FOR SUCH NONCONFORMING PRODUCTS AND UNDER NO CIRCUMSTANCE SHALL SAMUEL'S LIABILITY UNDER ANY CONTRACT AND THESE TERMS EXCEED THE TOTAL DOLLAR AMOUNT OF THE PRODUCTS PURCHASED BY CUSTOMER UNDER THE ACCEPTED ORDER GIVING RISE TO THE LIABILITY.

17. Collection charges

Customer shall pay all costs and expenses, including without limitation reasonable attorney's fees and administrative charges, Samuel incurs protect its rights arising out of Customer's failure to perform its obligations to Samuel, including without limitation any attempt to collect any amount Customer owes Samuel.

18. Governing law

The transactions between Customer and Samuel are made in Ontario, shall be governed by the laws of the Province of Ontario, and Customer agrees to submit exclusively to the jurisdiction and venue of the courts of Ontario with respect to any dispute arising out of any transaction between Customer and Samuel; provided, that Samuel may, at its option, commence proceedings in any jurisdiction where Customer carries on business or owns any assets. CUSTOMER AND SAMUEL KNOWINGLY, VOLUNTARILY AND INTENTIONALLY WAIVE THE RIGHT TO TRIAL BY JURY IN ANY ACTION OR PROCEEDING ARISING OUT OF ANY SUCH DISPUTE.

19. No right of set-off

Each Accepted Order constitutes a separate and distinct contract when accepted by Samuel and Customer may not withhold payment of an invoice or offset same, in whole or in part, against sums Customer claims are due it by Samuel with respect to another Accepted Order, invoice or for any other cause or reason whatsoever.

20. Rights are not exclusive

Samuel's rights hereunder are in addition to and not in lieu of any other rights and remedies available to Samuel at law or in equity.

21. Notices

All notices of claims or disputes given by either Customer or Samuel with respect to any communications, Accepted Order or these Terms shall be in writing and sent by (a) first class mail with a copy by certified mail, return receipt requested, postage pre-paid, or (b) overnight delivery service, charges prepaid, and addressed as follows: (i) if intended for Samuel, to its address at the location to which a an Accepted Order was placed, and (ii) if to Customer, the address last known to Samuel. Notice will be effective the first business day after notice is sent.

22. Language

If the Customer is established in Quebec, this Section applies. The Customer hereby acknowledges that a French version of this agreement has been remitted to them. Notwithstanding the foregoing, it is the express wish of the parties that this agreement and all related documents be drawn up in the English language only.

Cet Article s'applique si le Client est basé au Québec. Le Client reconnaît par la présente qu'une version française du contrat lui a été remise. Nonobstant ce qui précède, il est de la volonté expresse des parties que le présent contrat et tous les documents qui s'y rattachent soient rédigés en langue anglaise seulement.

23. Miscellaneous

No waiver of any rights or remedies shall be binding on Samuel unless set forth in a written waiver signed by Samuel. Samuel does not give up any of its rights or remedies if it fails or delays in seeking a remedy or if Samuel accepts a payment while there is breach by Customer. Any such waiver, delay or failure by Samuel on one occasion shall not be deemed a waiver by Samuel of any future default by Customer or of any future right or remedy available to Customer. The Section, Paragraph and other headings in these Terms are for convenience of reference only, and shall not limit or otherwise affect the meaning of any provision contained in these Terms. The invalidity or enforceability of any provision in these Terms shall in no way affect the validity or enforceability of any other provision.

MODALITÉS ET CONTIDIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SAMUEL ASSOCIATED TUBE GROUP - CANADA

1. Généralités

Toute commande reçue oralement ou par écrit et transmise par un client (« Client »), pour la fourniture de produits de Samuel (« Produits »), est régie par les modalités et conditions générales de vente décrites ci-dessous (« Conditions »), qui peuvent être modifiées ponctuellement par Samuel. Samuel rejette toute modalité et condition incompatibles avec ces Conditions et rejette toute autre condition quelconque proposée par un Client, quand à l'acceptation de toute cotation ou proposition. Aucune convention, orale ou écrite, de quelque façon que ce soit, affirmant modifier ces Conditions, n'engagera Samuel, sauf sur accord écrit et signé par un(e) représentant(e) autorisé(e) de Samuel.

2. Quotation

Les cotations/devis offerts aux clients par Samuel ne constituent en aucun cas une offre.

3. Acceptation des commandes

Toute commande passée par un client de Samuel pour la fourniture de Produits ne lie en aucune façon Samuel jusqu'à ce qu'elle soit acceptée par Samuel, dans une confirmation de commande ou exécutée par livraison desdits Produits, identifiés dans la commande (« Commande acceptée »). Tout échantillon fourni par Samuel ne fait pas partie de la Commande acceptée.

4. Livraison

Toutes les date de livraison ou temps d'exécution/d'achèvement indiqués, sont uniquement approximatifs. Samuel n'est pas tenu de respecter lesdites dates et ne sera pas tenu responsable envers le Client en raison de retards/délais, pour quelque raison que ce soit. Samuel n'assume aucune responsabilité pour toute perte ou dommage, direct ou indirect, envers le client, découlant de retards/délais ou report de livraison.

5. Commande incomplète acceptée

Toute portion de Commande acceptée qui n'est pas expédiée ou remplie, à la suite d'un manque d'inventaire ou en raison de force majeure, tel que spécifié ci-dessous, sera néanmoins reconnue comme Commande acceptée et sera livrée le plus tôt possible ; toutefois, si Samuel informe le client que ladite portion ne peut être livrée à une date ultérieure, la Commande acceptée pour cette portion sera annulée et Samuel n'encourra/n'assumera aucune responsabilité d'aucune sorte, envers le Client, à la suite du fait de cette situation.

6. Expédition

la Commande acceptée du Client doit comporter l'intégralité des instructions d'expédition. Tous les coûts, frais, droits de douane et autres frais, en lien avec l'expédition, le transport, l'assurance et l'importation des Produits, sont à la charge du Client et lorsque ceux-ci sont payés par Samuel, seront remboursés par le Client à Samuel.

7. Aucune annulation

Les commandes acceptées ne peuvent être annulées ou modifiées, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de Samuel. Si Samuel accepte d'annuler ou de modifier une Commande acceptée, le Client devra indemniser Samuel contre toute perte, dommage ou dépense encourue par Samuel et en lien avec l'annulation ou la modification de ladite commande, y compris les frais de port de retour d'expédition et d'articles achetés auprès de tierces parties et compris dans la commande et tous les coûts de main-d'œuvre encourus par Samuel lors de l'élaboration ou d'une partie de l'élaboration des produits.

8. Taxes

Tous les prix sont soumis aux taxes sur les ventes et l'utilisation, les taxes d'accise, les droits de douane et les tarifs douaniers et toute autre taxe, droits de douane et tarifs imposés pour le moment ou ultérieurement, par l'une ou l'autre des instances gouvernementales, en ce qui concerne les Produits (« Taxes applicables »). Les Taxes applicables sont ajoutées aux prix payés par le Client pour les produits. Le manquement par Samuel de percevoir ou de recueillir les Taxes applicables, lorsqu'elles sont dues, ne décharge pas le client de son obligation de les payer.

9. Conditions de paiement et politique de crédit

a. Paiements.

Le Client doit régler les sommes dues à Samuel, identifiées sur chaque facture, dans leur intégrité et en conformité avec les conditions spécifiées sur chaque facture.

b. Différends/litiges concernant les factures.

Le Client informe Samuel, par écrit, de tout différend concernant toute facture (en joignant toute documentation justificative), avant la date d'échéance de la facture. Les factures pour lesquelles aucune notification dans les délais prévus n'est reçue, seront considérées comme acceptées par le Client, comme étant véridiques et exactes. Les parties s'efforcent de résoudre ces différends avec diligence et de bonne foi. En cas de différend, relativement à toute marchandise livrée par Samuel, au Client, le Client doit néanmoins

payer toutes les factures visant les marchandises n'étant pas en litige, sans compensation, sans moyen de défense ou sans action reconventionnelle.

c. Paiements en retard.

Sur toute facture non payée, à l'échéance, le Client sera tenu de verser une redevance à compter de la date d'échéance du paiement effectif, au taux d'intérêt simple de 12% par année, calculé mensuellement, ou au taux le plus élevé autorisé, en vertu de la Loi applicable. Le client remboursera Samuel pour tous les frais encourus pour recouvrer les paiements en retard, y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'avocats. En plus de tous les autres recours, en vertu des présentes conditions ou de la loi, (auxquels Samuel ne renonce pas par l'exercice de tous droits en vertu des présentes), Samuel est en droit d'interrompre l'exécution de ses obligations si le Client néglige d'effectuer tout paiement lorsque dû. Les paiements ne peuvent être retardés pour des motifs uniquement attribuables à Samuel.

d. Aucun règlement/paiement partiel.

Le client accepte irrévocablement de ne pas soumettre, sans l'autorisation écrite préalable de Samuel, un paiement inférieur à la totalité du montant dû sur les factures, auquel s'appliquent les paiements (règlement/paiement partiel). Tout paiement partiel soumis par le client, ou au compte du client, n'annule et n'affecte en aucune façon, toute portion impayée desdites factures, indépendamment de toute note sur ou accompagnant lesdits paiements, par exemple, « paiement complet », « en règlement intégral », ou autres termes équivalents.

e. Droit de compensation.

Tout paiement reçu par Samuel et provenant du Client, peut être affecté à toute obligation due par le Client à Samuel, indépendamment de toute déclaration apparaissant sur, ou faisant référence au dit paiement, sans décharger la responsabilité du Client envers tout autre montant additionnel dû, par le Client, à Samuel. L'acceptation par Samuel dudit paiement ne constitue pas une renonciation au droit de Samuel de récupérer tout solde restant. En ce qui concerne toute obligation monétaire de Samuel envers le Client, y compris, sans s'y limiter les ristournes de volume et publicitaires, Samuel peut à tout moment, compenser ou approprier et appliquer ces montants contre toute somme qui est, ou qui deviendra due ou payable par Samuel, au Client, aux termes des présentes ou de tout autre entente.

10. Acceptation de produit(s)

Il incombe au Client de rapidement inspecter/examiner les Produits livrés et d'aviser Samuel dans les cinq (5) jours civils suivant la réception des produits pour lesquels une réclamation est déposée, de toute non-conformité du/des produit(s). Si un client omet d'aviser Samuel dans les cinq (5) jours civils suivant la réception du/des produit(s), le Client sera réputé avoir accepté les Produits. Le Client reconnaît et accepte que toute expédition de Produits qui varie jusqu'à 10% de la quantité et/ou du poids spécifié sur la Commande acceptée, sera réputé avoir respecté la quantité et/ou le poids de la Commande acceptée.

11. Titre de propriété et risque de perte

Le risque de perte ou de dommage au Produit est assumé en conformité avec INCOTERM, tel que spécifié sur la confirmation de commande de Samuel. Nonobstant ce qui précède, tout Produit décrit dans une facture ou dans une Commande acceptée, est et demeure la propriété de Samuel, jusqu'à ce que le Produit soit intégralement payé. La référence à INCOTERM aura la même signification que celle qui leur est donnée par la Chambre internationale de commerce, dans sa version actuelle de INCOTERMS (termes du commerce international

12. Retours

Les Produits ne peuvent être retournés pour un crédit, sans l'approbation écrite préalable de Samuel. L'approbation peut être refusée à la seule discrétion de Samuel et/ou Samuel peut imposer des modalités et conditions pour cette approbation, y compris, sans s'y limiter, l'imposition de frais de restockage.

13. Garantie

Samuel garantit que le(s) Produit(s) seront exempts de défauts et seront conformes aux spécifications énoncées dans la confirmation de commande de la Commande acceptée, pour la durée de la période de garantie spécifiée. La période de garantie pour les produits, signifie une période de douze (12) mois, suivant la date de livraison et Samuel et ne dépasse pas dix-huit (18) mois suivant la date à laquelle Samuel informe le Client que les produits sont prêts à être expédiés, selon la première éventualité. Samuel, à sa seule discrétion, remplacera les produits (selon les termes de INCOTERMS), lorsque Samuel les trouve défectueux. Le Client avise Samuel sans délai, relativement à toute non-conformité présumée de produits, pendant la période de garantie et retourner tout produit non-conforme, à leurs propres frais. Samuel pourra, à leur discrétion, remédier à ladite non-conformité, au moyen de réparations appropriées ou par le remplacement dudit produit. Le Client assume toutes les responsabilités envers les frais de démantèlement,

d'enlèvement, de réinstallation, de transport et de coûts de déplacement pour un(e) technicien/technicienne, en relation avec ce qui précède. Si la réparation ou le remplacement n'est pas possible, Samuel, à sa discrétion, pourra rembourser le plein prix d'achat pour ledit produit, à titre de recours complet. Les réparations ou le remplacement n'interrompent pas et ne prolongent pas la durée de la garantie. Les composants et les équipements tiers, sont vendus sous réserve des conditions respectives de vente des fabricants et, le Client recevra les garanties données, pourvu qu'elles soient transférables.

14. Limitations de la garantie

CETTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU IMPLICITES.

SAMUEL N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE OU À L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU À LA CONFORMITÉ DE TOUT PRODUIT AVEC UN ÉCHANTILLON. LES GARANTIES CONTENUES AUX PRÉSENTES, INDIQUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DU CLIENT, DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE DÉFECTUOSITÉ.

15. Force majeure

Si l'exécution de toute obligation de la part de Samuel est retardée en raison de la non-disponibilité de Produit(s) ou pour toute autre cause/motif, hors du contrôle raisonnable de Samuel, en raison d'incendie, de grève, de lock-out, de conflits de travail, de guerre, d'épidémie, d'embargo, d'inondation, de délai au niveau du transport, d'insuffisance ou de non-disponibilité de remorques et/ou de wagons de chemin de fer, de non-disponibilité de matières critiques, de défaillance au niveau des dispositifs de transports ou des sous-traitants, de pénurie de main-d'œuvre, de lois ou réglementations gouvernementales restrictives, y compris les mesures commerciales, le contrôle des exportations et les droits de douane ou tarifs douaniers, ou pour toute autre raison, raisonnablement hors de leur pouvoir commercial (« Force majeure »), nonobstant que ladite Force majeure aurait pu exister au moment de la soumission ou de l'acceptation du Commande acceptée, Samuel ne sera pas tenu responsable en aucun cas et, toute portion d'une Commande acceptée non remplie ou non expédiée, sera retenue à titre de Commande acceptée et expédiée le plus tôt possible. Toutefois, Samuel peut choisir d'annuler la Commande acceptée, sans encourir aucune responsabilité, si Samuel estime que le(s) Produit(s) ne seront pas disponibles dans un délai raisonnable, tel que déterminé à leur discrétion. Samuel se réserve également le droit de répartir le/les produit(s) parmi leurs clients, de telle manière jugée équitable par Samuel et cette détermination sera décisive et exécutoire pour le Client, sans engagement de responsabilité de Samuel.

16. Limitation de la responsabilité

le Client reconnaît et convient que Samuel ne voit en aucun cas sa responsabilité engagée

sur un fondement contractuel, délictuel (négligence et manquement à une obligation légale compris) statutaire ou autre, pour perte ou dommage (direct ou indirect) ou pour perte de profits, d'occasions, de revenus, de clientèle ou de toute perte ou de tout dommage direct, indirect, liquidé, général ou consécutif, quelconque.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LA RESPONSABILITÉ DE SAMUEL EN TOUTE CIRCONSTANCE ET POUR TOUT MOTIF, SERA LIMITÉE, AU GRÉ DE SAMUEL, AU REMPLACEMENT DE PRODUIT(S) NON CONFORMES, OU AU REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT PAYÉ PAR LE CLIENT POUR LEDIT PRODUIT NON CONFORME ET EN AUCUNE CIRCONSTANCE LA RESPONSABILITÉ DE SAMUEL NE SERA ENGAGÉE, EN VERTU DU CONTRAT, POUR UN MONTANT SUPÉRIEUR AU MONTANT TOTAL EN DOLLARS DU PRODUIT ACHETÉ PAR LE CLIENT, DONNANT LIEU À LA RESPONSABILITÉ.

17. Frais de recouvrement

Il incombe au Client d'assumer l'ensemble des coûts et des dépenses, y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'avocat raisonnables et les frais administratifs, engagés par Samuel, dans la poursuite de la protection de leurs droits, découlant de toute défaillance de la part du Client, dans l'exécution de leurs obligations envers Samuel, y compris, sans s'y limiter, toute tentative pour percevoir des montants en souffrance et dus à Samuel.

18. Droit applicable

Les transactions entre les clients et Samuel sont régies par les lois de la province de l'Ontario et le Client convient et accepte de se soumettre à la compétence et à la juridiction des tribunaux de l'Ontario, relativement à tout litige/différend découlant d'une transaction quelconque entre le Client et Samuel ; pourvu que Samuel puisse, à son choix, engager des procédures, dans toute juridiction où le Client exploite une entreprise ou possède des biens ou des actifs. LE CLIENT ET SAMUEL RENONCENT VOLONTAIREMENT, SCIEMMENT ET INTENTIONNELLEMENT À TOUT DROIT À UN PROCÈS DEVANT JURY, DANS TOUTE ACTION OU PROCÉDURE DÉCOULANT DE TOUT DIFFÉREND.

19. Aucun droit de compensation

Chaque Commande acceptée constitue un contrat distinct lorsqu'accepté par Samuel et, le Client ne peut surseoir à son paiement d'une facture ou offrir un paiement de compensation, en tout ou en partie, à l'encontre de sommes que le Client déclare lui être dues par Samuel relativement à une autre Commande acceptée, une facture ou pour toute autre motif ou raison que ce soit.

20. Les droits ne sont pas exclusifs

Les droits de Samuel, aux termes des présentes s'ajoutent, sans les remplacer, aux autres droits et recours disponibles à Samuel, en vertu de la Loi ou par équité.

21. Avis

Tous les avis de réclamations ou de différends donnés soit par Samuel ou soit par le Client, relativement à toute communication, Commande acceptée ou relativement aux présentes modalités et conditions, doivent être soumis (a) par courrier de première classe avec une copie par courrier recommandé, avec accusé de réception et port payé ou (b) par service de livraison express, frais de service payés à l'avance et dirigé aux adresses suivantes : (i) pour Samuel, à la location où la Commande acceptée a été passée et (ii) pour le Client, à leur dernière adresse connue. Les avis entrent en vigueur le premier jour ouvrable suivant l'envoi de l'avis.

22. Langue

Cet Article s'applique si le Client est basé au Québec. Le Client reconnaît par la présente qu'une version française du contrat lui a été remise. Nonobstant ce qui précède, il est de la volonté expresse des parties que le présent contrat et tous les documents qui s'y rattachent soient rédigés en langue anglaise seulement.

23. Dispositions diverses

Aucune renonciation à l'exercice d'un droit ou d'un recours quelconque ne sera contraignante pour Samuel, sauf sur renonciation écrite et signée par Samuel. Samuel ne renonce à aucun de ses droits ou recours, si le droit ou le recours retarde ou si Samuel omet de rechercher une voie de recours, ou si Samuel accepte un paiement pendant qu'il existe une violation ou un manquement quelconque de la part du client. Toute renonciation, délai ou retard, de la part de Samuel, lors d'une occasion quelconque, ne sera pas considéré comme une renonciation de la part de Samuel pour toute inexécution ou manquement futur de la part du Client ou de tout droit ou recours futur. Les sections, paragraphes et autres entêtes, des présentes modalités et conditions, sont utilisés uniquement à titre de référence et ne limiteront ou autrement modifieront en aucune façon le sens de toute disposition contenues aux présentes. L'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition des présentes modalités et conditions, n'influence nullement la validité et l'applicabilité de toute autre disposition.